

**COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2017**

Date de Convocation
17 février 2017

Date d’Affichage
1^{er} mars 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 12

Le jeudi 23 février 2017 à Vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane HAZAN, Maire

Etaient présents : Bruno BENITAH, Eric DELTOUR, Thierry DULONG, Pascal FAURE, Béatrice FLAMENT, Fabrice GAILLANT, Stéphane HAZAN, Carine LE QUELLEC-MUSEMENT, Nathalie NANTIER, Martine QUIGNARD, Jean-Pierre VALON,

Absente excusée : Laure DOUCET ayant donné pouvoir à Stéphane HAZAN

Secrétaire de séance : Martine QUIGNARD

L’Ordre du Jour de cette séance est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
2. Autorisation de signature et attribution du marché de maîtrise d’œuvre en réhabilitation des combles de l’école communale en vue de la création de logements (marché 2016-001)
3. Autorisation de dépenses d’investissement 2017
4. Désignation d’un membre afin de siéger au SIEHVS (Handi Val de Seine)
5. Questions diverses

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et désigne Martine QUIGNARD secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord à l’unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte-rendu. Celui-ci est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération n° 2017-004 – Autorisation de signature du marché de maîtrise d’œuvre en réhabilitation des combles de l’école communale en vue de la création de logements (marché 2016-001)

Monsieur le Maire rappelle qu’un marché est en cours concernant l’aménagement des combles de l’école en logements locatifs.

Plusieurs entreprises ont répondu à cet appel d’offres. La commission d’appel d’offres s’est réunie les 13 et 27 juin 2016. Il est ressorti de ces réunions que l’offre du cabinet d’architecture Firon était la plus avantageuse au regard des critères qui avaient été déterminés au préalable, à savoir :

- La pluridisciplinarité des compétences de l’équipe proposée pour le projet
- La qualité de la note méthodologique, l’approche du site retenue par le candidat et la prise en compte des diverses contraintes
- Le coût des prestations.

Vu le code des marchés publics,

Vu le procès-verbal de la commission d’appel d’offres du 13 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en délibéré à l’unanimité, décide :

- D'attribuer le marché 2016-001 au Cabinet d'Architecture Firon
- D'autoriser M. le maire à signer le marché « Maîtrise d'œuvre en réhabilitation des combles de l'école communale en vue de la création de logements » et tout autre document relatif à ce dossier
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal 2017.

2. Délibération n° 2017-05 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 376 132.81 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et chapitre 001 « Déficit d'investissement »)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune va avoir deux factures d'investissement à régler prochainement :

- Les honoraires de la maîtrise d'œuvre en réhabilitation des combles de l'école communale (article 2031)
- Le solde des travaux de mairie (article 21311)

Afin de pouvoir engager les dépenses au cours du 1^{er} trimestre 2017, il propose de faire application de l'article mentionné précédemment :

- Opération 131 « Logement locatif » - article 2031 : 20 150 euros
- Opération 14 « Rénovation de bâtiments communaux » - article 21311 : 7 840 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

3. Délibération n° 2017-006 – Désignation d'un membre afin de siéger au SIEHVS (Handi Val de Seine)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un nouveau membre suppléant afin de siéger au Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine en remplacement de Madame Véronique Asseline.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que Madame Véronique Asseline était membre du SIEHVS,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau membre au sein de cette instance,

Considérant la candidature de Monsieur Pascal FAURE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **DESIGNE** Pascal FAURE pour siéger au sein du SIEHVS.

4. Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'ensemble des membres du conseil :

- De la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports
- Que l'antenne de la sécurité sociale située dans le hall de l'hôtel de ville de Limay est menacée de fermeture. Une pétition a été lancée afin de maintenir cette antenne. Un rassemblement aura également lieu le 25 février sur le parvis de l'Hôtel de ville
- De la réception d'une demande de subvention de l'amicale des sapeurs pompiers de Gargenville. Celle-ci sera étudiée lors du vote du budget.
- De l'organisation des élections présidentielles (les 23 avril et 7 mai) et législatives (11 et 18 juin). Il demande à chacun de bien vouloir s'inscrire afin de tenir les permanences du bureau.
- De la substitution de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise à Seine et Vexin communauté d'agglomération au sein du syndicat mixte interdépartemental de gestion des eaux de ruissellement, des eaux de la Montcient et de ses affluents. Le SMIGERMA est désormais composé des communes de Sailly, Aincourt, Seraincourt et de la CU GPS&O pour le compte des communes de Brueil-en-Vexin, Gaillon sur Montcient, Hardricourt, Jambville, Lainville-en-Vexin, Meulan en Yvelines, Montalet le bois et Oinville sur Montcient.

Jean-Pierre Valon se demande si la commune de Oinville, qui dénombre plus de 1 000 habitants, peut disposer d'un représentant officiel au sein du SMIGERMA.

Monsieur le Maire explique que cela n'est pas possible. La communauté urbaine GPS&O représente les communes au sein du SMIGERMA, mais les représentants de celle-ci sont les mêmes que ceux qui étaient déjà en place.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du conseil de sa candidature aux élections législatives.

Pascal Faure revient sur le problème de ramassage des ordures ménagères. Une solution a été trouvée et le SMIRTOM termine désormais sa tournée par le Hameau, ce qui permet au gardien de sortir les bacs le lundi matin.

Monsieur le Maire précise qu'il sera peut être possible de revoir les jours de ramassage si celui-ci est confié à la SOTREMA.

Fabrice GAILLANT explique qu'il a rencontré, avec Martine Quignard, Monsieur Chevalier, travaillant chez IngénierY et spécialiste des voiries. Les problématiques de stationnement et de circulation dans le village lui ont été exposées. Selon lui, la rue aux Canes est le point noir du village. Il a également évoqué le problème de circulation aux bonnes joies, la deuxième chicane est, selon lui, dangereuse. Il doit formuler des propositions afin d'étudier les différentes solutions possibles, mais celles déjà évoquées lui semblent cohérentes. Les problèmes de la vitesse excessive devant l'école (D205), de la circulation du bus et de son stationnement à l'abri bus ont également été soulevés.

Thierry Dulong demande si la réunion avec les habitants concernant le sens de circulation dans le village a été concluante.

Fabrice Gaillant répond qu'une quinzaine de personnes étaient présentes. Trois retours ont été faits en mairie. Il ajoute que les travaux envisagés sur le budget 2016 sont terminés. Il s'agit :

- des travaux de la mairie (isolation de la toiture et création de la salle d'archive),
- de la maisonnette derrière la mairie qui a été refaite,
- du changement du portail du cimetière et de la clôture de la rue des bonnes joies,
- de la mise en conformité de l'électricité de l'église et de l'achat de radiants,
- de la création d'une dalle béton dans le local en contrebas de l'église afin de créer une vraie pièce de stockage.

Il précise qu'il faudrait sécuriser le local d'archives, mais qu'il est impossible d'installer une extension sur l'alarme actuelle de la mairie, celle-ci étant trop vétuste. A son sens, il serait judicieux d'installer également une alarme incendie.

Au niveau des employés communaux, Monsieur le Maire précise que Gérard s'est fracturé une côte et que Rémi sera embauché à l'issue de son contrat Emploi d'avenir.

Jean-Pierre Valon explique que, dans le cadre de la trame bleue trame verte, le SMIGERMA a reçu la réponse de leur cabinet d'étude pour 6 sites et pour un budget d'environ 700 000 euros.

Nathalie Nantier fait remonter l'information suivante : des personnes ont été choquées par le dernier mot du maire dans le journal municipal, dans le même article figure la disparition tragique de Véronique Asseline et des sapins.

Elle se demande également si une solution a été arrêtée quant au sens de circulation.

Fabrice Gaillant répond que rien n'est arrêté pour le moment, trois schémas sont toujours envisagés.

Thierry Dulong souligne qu'il y a toujours un problème avec le disjoncteur de l'église et qu'il faudrait installer les spots extérieurs. Il ajoute qu'un lampadaire rue aux Canes est cassé.

Monsieur le Maire précise que l'éclairage public relève de la Communauté Urbaine, comme l'ensemble de la voirie.

La séance est levée à 22h15.

Stéphane HAZAN
Maire de Lainville-en-Vexin

